

UNIFOR • AIR CANADA

RAPPORT DE NÉGOCIATION POUR LA LIGNE PRINCIPALE – L2002

POINTS SAILLANTS DE L'ENTENTE DE PRINCIPE | JUIN 2026

Votre comité de négociation a négocié une entente de principe qui reconnaît l'importante contribution des membres d'Unifor au succès d'Air Canada.

Unifor s'efforce de protéger les droits économiques et les conditions de travail de ses membres. Ces efforts font partie du mandat du syndicat, et nous continuerons d'exiger l'amélioration des conditions de travail et la bonification de la rémunération des membres à Air Canada.

Votre comité de négociation d'Unifor à Air Canada recommande à l'unanimité la ratification de cette entente de principe

Votre comité de négociation d'Unifor à Air Canada,

Astrid Metzler – Présidente du comité et représentante de la région de l'Ouest

Soppo Gomez-Gnali – Représentant de la région du Pacifique

Brett Grassam – Représentant de la région du Centre

Eric Bedard – Représentant de la région de l'Est

Cheryl Robinson – Représentante de la région de l'Atlantique

Jacky Lui – Représentant du comité de négociation

Ross McConkey – Représentant du comité de négociation

Angelina Trignano – Représentante du comité de négociation

Vince De Sua – Représentant du comité de négociation

Tracey Potter – Coordinatrice des griefs de la section locale 2002 d'Unifor

Tammy Moore – Présidente de la section locale 2002 d'Unifor

Frances Galambosy – Représentante nationale d'Unifor

Sandi McManus – Directrice nationale du secteur de l'aviation d'Unifor

SOMMAIRE DU RAPPORT

- i. Déclaration d'Unifor sur la lutte contre le harcèlement
- ii. Reconnaissance générale du territoire par Unifor
 1. Dispositions générales
 2. Travail dévolu
 3. Bonification des avantages sociaux
 4. Autres avantages monétaires
 5. Bonification des pensions
 6. Rémunération



i. Déclaration d'Unifor sur la lutte contre le harcèlement

Chaque personne a droit à la dignité et au respect au sein du syndicat. Il est de notre responsabilité collective de créer et de préserver un environnement de travail sûr et exempt de harcèlement lors des activités, des événements et des assemblées du syndicat.

En tant que syndicat, notre objectif doit être de contribuer à créer un environnement de travail exempt de harcèlement, ce qui signifie non seulement traiter les plaintes lorsqu'elles surviennent, mais aussi être attentifs aux cas de harcèlement et en dénoncer les auteurs.

En tant que membres du syndicat, nous devons tous et toutes lutter contre le harcèlement chaque fois qu'il se produit. Nous devons veiller à ce que le harcèlement ne menace pas la dignité de nos consœurs et confrères

ii. Reconnaissance générale du territoire par Unifor

Nous tenons à rendre hommage aux territoires traditionnels, ancestraux et autochtones sur lesquels nous nous réunissons aujourd'hui. Même si nous nous trouvons dans des lieux physiques différents, il est impératif, en tant que groupe, que nous reconnaissons et rendions hommage au territoire sur lequel nous nous trouvons.

La reconnaissance du territoire est un acte de respect envers l'histoire du territoire et des peuples qui l'occupaient avant nous et qui, le plus souvent, ont été déplacés par des actes de violence. Il s'agit d'une marque de remerciement, de gratitude et de reconnaissance de la relation entre les Premières Nations et le territoire qui perdure jusqu'à aujourd'hui. Ce geste indique que nous avons réfléchi à ce que le colonialisme signifie pour le travail de notre syndicat et l'espace même où nous nous trouvons.

1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- Tout employé appelé par l'entreprise à se déplacer hors de sa base pour suivre une formation percevra une indemnité journalière de 95 \$.
- Le temps de déplacement sera désormais payé.
- L'employeur assumera les frais de l'assurance voyage.
- Le jour férié de vérité et de réconciliation a été ajouté à notre convention collective.



2. TRAVAIL DÉVOLU

- Sécurité d'emploi : Le travail contractuel à Jazz Aviation a été renouvelé. Le transporteur PAL Airlines a été ajouté au travail dévolu à Air Canada.
- Stations sur le terrain : Les présidents de district de ces sites bénéficient désormais d'un congé pour activités syndicales.
- Toutes les bases sur le terrain sont désormais incluses dans les dispositions relatives aux sites de soutien aéroportuaire.

3. BONIFICATION DES AVANTAGES SOCIAUX

- Les jours de congé de maladie non utilisés de l'année civile précédente seront désormais payés.

Les parties conviennent des avantages sociaux suivants.

- Les membres seront inscrits au programme Santé mentale globale de TELUS Santé, qui offre un accès illimité à des services de santé mentale.
- La couverture des services paramédicaux de podiatre et de podologue a été regroupée.
- L'entreprise éliminera le programme S.O.S. actuel et le remplacera par un programme d'assurance voyage d'agrément.
- La couverture des chaussures orthopédiques sera portée à 250 \$.
- La couverture des médicaments sera portée à 1 000 000 \$.
- Les membres âgés de 65 ans et plus seront inclus dans le régime d'assurance-médicaments.
- La couverture des soins de santé mentale passera à 1 500 \$ par personne et à 2 500 \$ par famille par année du régime.
- La participation de 50 % par visite a été éliminée.
- Les frais engagés pour les services paramédicaux incluent désormais les orthophonistes et les acupuncteurs.
- La couverture des services de massothérapie passera à 100 \$ par visite, pour un maximum de 1 000 \$ par personne par année civile ou de 2 000 \$ par famille par année du régime.
- La couverture des soins dentaires passera à 3 000 \$ par personne par année.
- La couverture des soins de la vue passera à 425 \$ par membre ou conjoint. La chirurgie oculaire au laser passera à 800 \$ par personne.



4. AUTRES AVANTAGES MONÉTAIRES

TAUX DE RÉMUNÉRATION, PRIMES DE QUART ET PRIME D'ANCIENNETÉ

Prime de quart de nuit : La prime de quart de nuit sera portée à 5 % pour les heures travaillées entre 23 h et 5 h.

Prime d'ancienneté : Les membres à l'échelon 8 de l'échelle salariale recevront une prime horaire de 2 % à partir de maintenant.

Chaussures : L'indemnité pour l'achat de chaussures sera portée à 150 \$.

5. BONIFICATION DES PENSIONS

- À compter du 1er janvier 2026, pour les périodes pendant lesquelles un membre d'Unifor est employé sur la ligne principale, la rémunération annuelle maximale d'un membre participant à un régime à prestations déterminées passera de 68 000 à 86 000 \$.
- À compter du 1er janvier 2026, pour les périodes pendant lesquelles un membre d'Unifor est employé sur la ligne principale, la rémunération annuelle maximale d'un membre participant à un régime hybride passera de 68 000 à 76 000 \$.
- Bonification du régime de retraite hybride (à compter du 1er juillet 2026).

Nombre d'années complétées de service continu au premier jour du mois	Taux de cotisation des membres
Moins de deux années	1,5 %, 2,0 % ou 2,5 %
Au moins deux années mais moins que cinq	1,5 %, 2,0 %, 2,5 % ou 3,0 %
Plus de cinq années	1,5 %, 2,0 %, 2,5 %, 3,0 % ou 3,5 %

MEMBRES RETRAITÉS – INDEXATION DU RÉGIME DE RETRAITE

- Indexation du régime de retraite de 1,0 % le 1er juin 2026
- Indexation du régime de retraite de 1,5 % supplémentaire le 1er janvier 2028
- Indexation du régime de retraite de 1,5 % supplémentaire le 1er janvier 2030



6. RÉMUNÉRATION

- Le poste de spécialiste du traitement fait maintenant partie de la classification des agents des ventes et du service à la clientèle.

Agents des ventes et du service à la clientèle et représentants des relations avec la clientèle

- ▶ 1^{er} mars 2026 : Hausse de 12 %
- ▶ 1^{er} mars 2027 : Hausse de 3 %
- ▶ 1^{er} mars 2028 : Hausse de 3 %
- ▶ 1^{er} mars 2029 : Hausse de 3 %

PRIME À LA SIGNATURE

Une prime à la signature sera versée aux membres lors de la ratification de cette entente de principe.



VOTRE COMITÉ DE NÉGOCIATION D'UNIFOR



Astrid Metzler
Présidente du comité
& Région Ouest



**Soppo
Gomez-Gnali**
Région Pacifique



Brett Grassam
Région
Centre



Eric Bedard
Région
de l'Est



Cheryl Robinson
Région
Atlantique



Jacky Lui
Représentante aux
négociations



Ross McConkey
Représentante aux
négociations



Angelina Trignano
Représentante aux
négociations



Vince De Sua
Représentante aux
négociations



Tracey Potter
Coordonnatrice
des griefs



Tammy Moore
Présidente de la
section 2002



Frances Galambosy
Représentante du
personnel national



Sandi McManus
Directrice du secteur
de l'aviation

Cette entente de quatre ans prend fin à
23 h 59 (heure de l'Est) le 28 février 2030.

RECOMMANDATION

Votre comité de négociation
d'Unifor recommande la
ratification de cette entente
de principe.

Nous vous invitons
fortement à voter en faveur
de cette entente.

